

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 112 (1967)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Chronique étrangère

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qu'ils fussent des « Centurions » ou d'autres types et de parachutistes s'explique par le fait que ces moyens de combat font organiquement partie des grandes unités françaises. Ces moyens n'ont pas été intentionnellement mis en œuvre pour « semer la terreur », bien que dans certains secteurs ce résultat fût probablement obtenu.

Il est juste de dire que de nombreux officiers et soldats ont connu une « crise de conscience » à l'idée d'être obligés de se battre contre des indigènes décidés à reconquérir l'indépendance de leur pays. Il est souvent plus facile de faire simplement son devoir que de savoir où il est. A cela s'ajoutait le drame des « Pieds noirs », installés en Algérie depuis des générations, mais qui voulaient demeurer Français.

Quant à la torture, cette odieuse pratique qui remonte dans la nuit des temps, notre camarade a raison de flétrir à son tour de tels procédés indignes des hommes. D'autant plus que la torture est l'une des plus sinistres expressions de la cruauté humaine. Elle est du reste pratiquement inopérante car celui qui en est la malheureuse victime: ou la supporte avec la vaillance du désespoir et alors elle ne sert à rien ou, sous la douleur, il cite des noms de camarades ou de complices imaginaires inconnus, dont il met injustement la vie en danger. Il est contraint de mentir pour se sauver.

Dans ses « Principes de la philosophie », Descartes écrit: « Il est utile de considérer comme fausses toutes les choses dont on peut douter. » Hélas, dans certaines de ses manifestations, la guerre, la torture, la bêtise humaine sont encore au nombre des choses dont on ne saurait douter.

(Réd.)

---

### Chronique étrangère

#### **Les durées de service des différentes armées**

Commençons par l'Est où en général les durées de service sont les plus longues. L'U.R.S.S. impose à ses conscrits 24 mois dans les forces de terre, qui représentent la moitié de l'ensemble; 36 mois dans celles de l'air et 48 dans celles de mer. Plus l'arme considérée est de caractère technique, plus le service, notamment l'instruction, s'allonge. Mais en contrepartie, des hommes de moins en moins nombreux sont appelés dans les armées, aux environs de la moitié du contingent annuel. La classe est de 2 millions de jeunes gens. En levant un million d'hommes par an et pendant trois ans, on couvre les besoins des forces armées qui comptent entre 3 et 3,5 millions, tout compris.

Les autres pays du bloc soviétique ont des durées de service un peu plus faibles: 24 mois aussi bien pour les forces de mer que de l'air; pour l'armée de terre en Pologne, 18 mois.

La Chine communiste avait adopté le système soviétique de durées de service très longues en raison de la difficulté de former

comme spécialistes des jeunes gens qui ne possédaient à l'origine que des qualifications techniques très restreintes. Les durées sont 3 ans pour l'armée de terre; 4 ans pour l'aviation et 5 ans pour la marine; donc un an de plus pour chaque catégorie que dans les forces armées soviétiques. Le contingent annuel s'élève à 6 ou 7 millions d'hommes, dont une petite partie est affectée à l'armée permanente. Mais ainsi qu'en U.R.S.S., tous les hommes, qu'ils aient fait du service actif ou non, sont versés dans de très vastes organisations, aussi bien politiques que militaires, où les durées de service sont variables et difficiles à connaître.

Du côté de l'Ouest, les Etats-Unis d'Amérique en sont uniformément à 24 mois pour les trois catégories de forces. La classe d'âge y dépasse aussi les besoins. Les forces armées y sont sensiblement au même niveau numérique que celles de l'U.R.S.S., bien qu'organisées d'une manière fort différente. Mais la durée du service étant en général plus faible le contingent annuel appelé sous les armes est un peu plus nombreux qu'en U.R.S.S., soit 1 200 000 hommes appelés annuellement.

La conscription est dite sélective, c'est-à-dire que les hommes ne sont appelés dans les forces actives que selon des critères de plus en plus variés et stricts, permettant ainsi de subvenir à des besoins de plus en plus diversifiés; ces exigences concernent notamment les qualifications professionnelles et techniques. Les Etats-Unis ont également un système de réserves provenant de l'armée active ou formées périodiquement. Il tend à se développer. Le but est de disposer de divisions de réserve d'une valeur aussi proche que possible de celles de l'active. Toutefois il ne s'agit plus de la conscription d'autrefois, qui imposait à tous les hommes valides d'une nation l'apprentissage du métier des armes.

Le Canada pratique le volontariat pur, avec option entre des contrats de 3 ou 6 ans, à peu près comme l'Angleterre, qui a abandonné la conscription, introduite avec répugnance pendant la guerre. Toutefois le nombre des engagements se révèle insuffisant dans ces deux pays et il est quasiment impossible de l'élever au niveau des besoins.

Dans les pays du Benelux, on trouve les situations suivantes: les Pays-Bas ont raccourci la durée de service de 22 à 21 mois pour les hommes ayant une spécialité dans l'armée et de 20 à 18 mois pour les autres; en Belgique, la durée est également de 24 mois, mais elle est le plus souvent considérablement raccourcie selon les armes jusqu'à 12 mois. Au Danemark: durée légale, 16 mois, effective de 14 à 12 mois. Pour la Norvège, de 16 à 18 mois, selon les armes également; la durée a été abaissée à 12 mois pour l'armée de terre, et

à 15 pour la marine et l'aviation. Plus au sud, la Suède a un système qui se rapproche de celui de la Suisse, avec 12 mois de service, dont 9 d'instruction et 3 périodes d'un mois. En Finlande, où les chiffres sont respectivement de 11 mois, 9 mois et 2 périodes, même structure. En général partout où est appliqué ce système de service court consacré à l'instruction, les cadres de réserve, officiers et sous-officiers accomplissent des durées de service beaucoup plus longues.

Pour revenir sur le continent, l'Allemagne avait une durée de service courte, de 12 mois; seuls des volontaires accomplissaient 15 mois dans les formations de spécialistes contraintes de les instruire elles-mêmes à cause de la pénurie. La France était dans une position toute contraire, soit 24 mois. Pendant plusieurs années, le contingent a été maintenu jusqu'à 26 et même 27 mois en raison des événements d'Afrique du Nord. La durée légale a été abaissée à 18 mois et le contingent tend à être licencié le 16<sup>e</sup> mois par le jeu des permissions dites libérables.

L'Italie est à 18 et 15 mois selon les armes. L'Espagne, 24 mois, avec libération anticipée à 18 mois. La Turquie s'en tient à 24 mois pour l'armée de terre, 30 pour la gendarmerie et 36 pour la marine. Enfin les chiffres les plus élevés concernent Israël, soit 36 mois pour les hommes et 24 mois pour les femmes non mariées.

\* \* \*

La comparaison de ces différents chiffres permet de dégager diverses tendances. En général, et cela est surtout le cas pour l'Europe Occidentale, les durées de service tendent à diminuer depuis quelques années, malgré les recommandations de l'OTAN et pour des raisons aussi bien économiques que politiques. Les durées réelles se situent en général entre 12 et 18 mois, tandis que les durées légales sont plus élevées. Les Etats se réservent ainsi une sorte de marge, qu'ils peuvent utiliser en cas de crise.

Dans les pays de l'Est les durées sont nettement plus élevées, notamment en U.R.S.S. et en Chine, tandis que certains pays du glacis tendent au système européen.

Mais dans tous les pays, surtout les plus peuplés et ceux dont les armées sont les plus modernisées, s'instaure un système « sélectif », qui utilise une fraction décroissante des ressources en hommes. Les effectifs diminuent cependant que les facteurs matériel et puissance de feu progressent fortement. Il semble même que le concept des réserves instruites, qui a joué un si grand rôle lors des deux conflits mondiaux, ait perdu quelque peu de sa valeur. Mais la plus grave difficulté actuelle reste la formation des spécialistes.

J. PERGENT